



## LA GUINIÈRE

### PROJET D'ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL



#### NOTICE EXPLICATIVE

Le terrain, objet de la présente enquête, est localisé au lieudit la Guinière et constitue une partie du chemin rural reliant la rue de la Guinière à la route de Saint Etienne de Montluc.

A cet endroit, le chemin rural est évasé sur le côté ouest, desservant principalement la propriété de Monsieur et Madame Rivière-Morel qui comprend les parcelles cadastrées section AI n° 27 à 31, 377, 418, 419 et 455.

Les parcelles AI n° 29 (ancien four à pain) et n° 30 (hangar) appartenant à Monsieur et Madame Rivière-Morel sont situées au centre de cet espace communal. Ils ont donc demandé à acquérir cette emprise de terrain de façon à ce que l'ensemble de leurs parcelles ne forme qu'une seule unité foncière.

Le projet de cession porte uniquement sur la partie sud de l'espace communal. En effet, les Consorts Loyer, propriétaires des parcelles AI n° 34 et 456, ont demandé que l'emprise foncière située au nord, entre leurs terrains et le bâti AI n° 30 soit conservée dans le patrimoine communal, de façon à maintenir l'accès existant à leur propriété.

La cession se ferait donc à l'adossement de la limite nord du hangar (parcelle AI n° 30). Pourra s'y ajouter une bande de terrain de 30 centimètres maximum, uniquement destinée à une isolation extérieure de ce bâtiment.

Sur place, on peut constater que ce terrain est constitué d'un accès menant aux bâtiments d'habitation appartenant à Monsieur et Madame Rivière-Morel, et d'un espace en herbe agrémenté d'arbustes.

Il ne présente aucun intérêt pour la ville. Sa cession ne modifiera en rien la circulation principale sur le chemin communal.

